

Urbanités

8 - Janvier 2017 - La ville indigne

Édito, cachez cette ville que je ne saurais voir

Daniel Florentin et Léo Kloeckner



Entre camp de fortune et nouveau camp à Calais, deux figures de la ville indigne (B. Tessier, 2016)

Un dérangement de l'ordre urbain établi

Le lieu de l'altérité radicale ?

Lampedusa, Calais, La Chapelle. Certains lieux se sont chargés récemment d'une nouvelle symbolique, liée à des formes urbaines qui avaient disparu en Europe depuis quelques décennies, souvent temporaires, parfois insalubres, toujours en train de se transformer. Dans ces lieux de la marge, des gens se sont regroupés, des camps se sont formés, plus ou moins légalement, des « brouillons de ville » ont émergé, pour reprendre l'expression de Michel Agier.

Qu'il s'agisse de camps, de logements insalubres, de marchés de biffins, ces espaces un peu particuliers viennent en fait déranger l'ordre urbain jusqu'ici établi. Ils constituent une incarnation de la marge et une perturbation du fonctionnement « normal » de l'espace public, et l'une des manifestations de la ville indigne. C'est ce dérangement de l'ordre urbain et la complexité de cette ville indigne que le numéro #8 de la revue *Urbanités* a voulu essayer de déplier, en cherchant à la fois à analyser ce qu'il y aurait d'indigne dans cette ville ou ces morceaux de ville et à comprendre les modes de production et de fonctionnement de ces espaces de l'altérité radicale qui a été constituée socialement et politiquement en problème public et en problème urbain.

Une simple étape dans le cycle de vie des villes ?

Ce « problème » urbain est toutefois à relativiser et à contextualiser : il n'est ni si neuf ni nécessairement préoccupant. Si l'indignité des conditions de vie dans certains bidonvilles est un fait et constitue parfois un danger matériel et sanitaire pour leurs habitants, l'entretien de Michel Agier nous invite à replacer le bidonville dans le cycle de vie des villes et des parcours individuels. C'est souvent un lieu de transition, de passage, qui a pu servir de premier point d'ancrage dans des parcours de vie et de mobilité. Les lieux de l'habitat indigne actuel sont, de la même façon, à replacer dans une continuité historique. Les « abris à lits » (*beds in sheds*) britanniques (évoqués par Jean-Yves Tizot) dans lesquels se logent dans des conditions déplorables un grand nombre d'habitants déclassés du Grand Londres ne sont pas autre chose que le dernier avatar du mal-logement britannique qu'on trouvait dans les descriptions des taudis de Little Ireland dans le Manchester dépeint par Friedrich Engels à la fin du XIX^e siècle. Ils sont à la fois le reflet d'une érosion de l'État-providence, et la manifestation des difficultés récurrentes à intégrer déceimment ces marges dans les politiques urbaines.

Pour mieux saisir cette perturbation de l'ordre urbain, trois questions traversent ce numéro. Elles permettent, chacune à leur manière, de porter un regard différent sur les mondes urbains de la ville indigne :

- Quelles sont les conditions de possibilité de cette ville indigne ? Dans quels interstices émerge-t-elle ?
- Quelles sont ses formes et ses modalités d'organisation ? L'ensemble du dossier permet de voir que la ville indigne ne se restreint pas au camp.
- Quels sont les acteurs de cette ville indigne ? Les différents articles permettent à la fois d'appréhender ceux qui la produisent, ceux qui la subissent, ceux qui en jouent, ceux qui se révoltent contre ses manifestations.

Au fond, faire le portrait de cette ville indigne, c'est essayer, pour reprendre l'expression poétique de Virginie Milliot dans ce numéro, de regarder « les secousses du monde à hauteur d'homme ».

La ville durable inversée

Décrypter les mécanismes de production de la ville indigne, c'est une manière d'appréhender les questions de marginalité, de relégation, là où les hommes et les lieux se retrouvent derrière une « même communauté de vulnérabilité » (Baligand, 2015).

Par bien des aspects, la ville indigne est l'image inversée de la ville durable telle qu'on la décrit souvent. La ville durable est censée représenter l'équilibre harmonieux des trois « e » : économique, écologique, éthique. La ville indigne vient rappeler une autre réalité, autour d'une triade bien moins idyllique : des mondes de l'exception, de l'exclusion et de l'extraterritorialité (Agier, 2015).

La ville des exceptions

Les mécanismes de la ville indigne relèvent de l'exception : ils sont ces interstices qui viennent fissurer l'ordre urbain conventionnel. Une de leurs manifestations est détaillée par Yannick Henrio, qui s'intéresse aux dynamiques de l'habitat indigne et du logement social de fait et aux difficultés de son traitement à la fois urbain et social¹. Ces lieux souvent impropres au logement et parfois dangereux sont

¹ Dans le droit français, l'habitat indigne a notamment été défini dans le cadre de la loi MOLLE (Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion) de 2009, où est considéré comme indigne un habitat impropre au logement ou dont l'état expose les occupants à des risques majeurs.

à la fois l'objet de politiques visant à traiter l'insalubrité tout en étant l'une des rares portes d'entrée utilisées par certaines populations pauvres pour accéder à un logement dans les grandes métropoles comme Paris. Ils sont les lieux où se nouent les contradictions de politiques urbaines qui peinent à se concilier avec des politiques sociales, et qui montrent la difficulté à faire cohabiter projets d'aménagement et gestion des exclus (cf. l'article de Clara Piolatto sur le centre d'hébergement de la Madrague à Marseille, au cœur de l'Opération d'Intérêt National du centre-ville).

Une ville des exclusions

La ville indigne se caractérise de ce fait par l'exclusion qui frappe ses territoires et ses habitants. Elle est la trace matérielle et spatiale d'une mise à l'écart sociale. Cette exclusion peut se faire à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'une région. L'article de Virginie Milliot détaille cette exclusion en revenant sur les tensions et conflits d'usages qui entourent les marchés de biffins dans l'Est parisien, dont une partie des habitants et des élus cherche à précipiter la disparition. Au fond, ici comme à la Madrague, on retrouve une même logique, celle d'un espace en marge du centre-ville qui devient un lieu central : le centre d'une attention médiatique et politique, le nœud de concentration d'un traitement indigne de la pauvreté et le lieu de fortes tensions.

L'article de Carole Cuenot et Alexandre Brun nous donne également une illustration de cette exclusion à une autre échelle, en observant les petites villes du Bas-Languedoc coincées dans les territoires de l'entre-deux métropolitain, où les collectivités se retrouvent confrontées au dilemme insoluble de besoins grandissants et de ressources toujours plus contraintes, qui rendent compliquée la gestion de l'habitat indigne et grèvent d'autant les possibilités d'exister sur la scène urbaine locale.

Une ville de l'extraterritorialité

Cette exclusion est souvent le premier mouvement vers une forme d'extraterritorialité, qui caractérise ce passage où le bout de ville perd ce qui fait le lien avec le reste du système urbain. Alberto Campi nous en livre une version quasi-apocalyptique, avec le récit des évolutions du quartier Lunik IX, à Kosice en Slovaquie. Ce projet urbain qui reposait à l'origine sur une volonté de mixité entre populations roms, policiers et militaires s'est rapidement transformé en ghetto ne concentrant que les populations roms, mises à l'écart et largement délaissées par les services publics, et récemment séparées des quartiers les plus proches par un mur, permettant de ne plus voir cette ville des indésirables.

Cachez cette ville que je ne saurais voir

Cette volonté d'invisibiliser des bouts de ville jugés indignes est au cœur des processus à l'œuvre dans cet « urbanisme de la déqualification » (Baudouin et Kabouche, ce numéro). La ville indigne est une ville où le visible est problématique, car souvent difficile à supporter moralement. C'est un monde urbain qui souffre d'invisibilité, et qui, par certains aspects, aurait besoin de célébrité pour ne pas être invisibilisé, aussi bien par les politiques publiques que par les habitants des quartiers proches de ces lieux déclassés. C'est un monde qui manque de noms, même s'il a parfois ses personnalités célèbres, comme Alpha, l'artiste mauritanien de l'ancienne jungle de Calais (cf. entretien avec M. Agier).

Le logement est, à cet égard, un révélateur assez puissant de ces processus d'invisibilisation, activés notamment par les pouvoirs publics. Il est le traducteur de politiques d'asile toujours plus restrictives, et la trace d'une contrainte sur les mobilités de plus en plus forte dans la plupart des pays européens. La contribution de Cristina del Biaggio et Raphaël Rey, accompagnée d'un reportage photographique d'Alberto Campi, nous en dévoile un des dispositifs les plus méconnus et pourtant emblématiques d'une logique d'invisibilisation : l'utilisation des abris de la protection civile en Suisse pour loger les exilés. C'est par une porte au fond d'un parking qu'on accède à l'un de ces lieux souterrains improbables. Initialement, ils ne devaient être que des lieux de transit, destinés aux personnes déboutées de l'asile en

attente d'expulsion. Petit à petit, le dispositif s'est étendu, pour devenir le refuge contraint des demandeurs d'asile en attente d'une décision. Dans ce monde sans lumière, les « habitants » de passage ne devaient à l'origine rester que quelques mois au plus ; il n'est pas rare qu'ils y passent plus d'une année désormais.

Ici comme dans le cadre du mal-logement britannique, les dispositifs utilisés flirtent avec les frontières de la légalité, quand ils ne la dépassent pas allègrement. Face à ces invisibles, les dispositifs jouent avec le flou juridique et reposent sur la faible capacité des personnes concernées à pouvoir faire valoir leurs droits pleins et entiers. Cette invisibilité est même parfois recherchée directement par certains habitants de la ville indigne. Elle a son vocabulaire : pour de nombreux candidats à l'asile, l'enjeu est ainsi de ne pas se faire « dubliner »², à savoir de ne pas donner ses empreintes digitales dans un pays pour ne pas être forcé d'y demander l'asile.

Cette invisibilité a son pendant matériel : la ville indigne est celle d'un inconfort notable. Celui-ci peut se trouver aussi bien dans les quartiers pauvres des grandes métropoles comme dans les petites villes, comme nous le rappellent Carole Cuenot et Alexandre Brun. Peu visible, le mal-logement est souvent diffus, mais non moins présent. Ce qui émerge des différentes formes d'inconfort, ce sont ce que Rémi Baudouï et Manel Kabouche nomment des « situations urbaines d'indignité ». Leur déconstruction de la rhétorique des centres de rétention administrative, qui annoncent offrir des « prestations de type hôtelier » aux personnes retenues les amène à mettre en avant les caractéristiques matérielles, organisationnelles et spatiales de cette indignité en ville.

La ville des enfermés

Quand l'inconfort devient une contrainte

Cet inconfort manifeste connaît plusieurs degrés, tout comme la ville indigne balaie un gradient de formes et de situations diverses. Poussé à un degré élevé, l'inconfort peut être systématisé, sous la forme de contraintes fortes, qui cadrent la production et l'organisation de la ville indigne.

Ces contraintes peuvent s'exercer directement sur la ville, à travers des dispositifs de gestion spatiale de la marginalité sociale. La logique à l'œuvre est celle du contrôle, du confinement et de la privation. Rémi Baudouï et Manel Kabouche tout comme Louise Tassin détaillent par exemple la faible urbanité des centres de rétention administrative, où le quotidien est scandé par les fouilles, l'impossible mobilité nocturne et l'absence de mobilier urbain basique, comme celle de bancs dans les cours du centre. Cette contrainte spatiale tend à transformer ces lieux de rétention en des lieux proches de ceux de la détention : bien que les modalités juridiques soient très différentes entre la prison et le centre de rétention administrative, un grand nombre de dispositifs de surveillance et de contraintes tendent à effacer la frontière entre les deux. Les centres ont aussi une influence sur leur espace environnant, et contribuent souvent à une militarisation de l'espace public.

Cette contrainte qui s'exerce sur l'espace se retrouve sur les corps. C'est dans ce cadre qu'on peut lire notamment le travail mené autour du Centre d'Accueil Provisoire de l'ancienne « jungle » de Calais, plus connu sous le nom du camp de conteneurs, par Claraluz Keiser et Lili Lainé. Ce travail, qui a eu l'originalité de reposer sur la participation d'un certain nombre d'habitants du centre et de la lande de Calais, permet de décrypter les logiques d'enfermement et de contrainte spatiale et corporelle, où chaque habitant, qui ne bénéficie que de 2,3m² d'espace propre, ne peut ni cuisiner ni avoir un accès aisé pour se laver et ne fréquente que peu les lieux de convivialité forcée. Leur article dit aussi les processus de territorialisation, de réappropriation de ces lieux et de possibles contournements des normes censément strictes : dans le quotidien de la gestion des lieux, on passe rapidement des grands principes aux petits arrangements. Ces lieux de contrainte ne sont conçus et habités que pour être rapidement quittés et mettent finalement l'inconfort au cœur de leur fonctionnement. Ce travail sur les corps se ressent avec encore plus d'intensité dans le tableau des conditions de vie dans les abris de la protection civile en

² Expression dérivant des accords de Dublin III sur les procédures de réadmission au sein de l'Union Européenne.

Suisse, ces endroits où, privés de visites, de connexions au réseau internet ou téléphonique, les exilés se sentent « comme si on était enfermés dans une bouteille » (Del Biaggio et Rey, ce numéro).

Quand l'enfermement devient un marché

Cette production de formes urbaines nouvelles n'est pas qu'un outil de contraintes, mais également une opportunité pour un certain nombre d'acteurs économiques. Depuis quelques années, un certain nombre d'acteurs industriels se sont ainsi positionnés sur les marchés émergents de l'urbanisme de camp et de la logistique de l'enfermement. Les grands salons de l'immobilier ou de l'habitat offrent ainsi ces scènes étonnantes de négociations commerciales autour de stands vendant des containers « de luxe », censés se rapprocher le plus des besoins urbains essentiels.



1. Les conteneurs pour migrants d'Ikéo (rts.ch, 2015)

L'entretien que nous a accordé Louise Tassin permet de mieux cibler les dynamiques à l'œuvre dans ces marchés en pleine expansion. L'étude de la production des centres de rétention administrative permet de voir apparaître certains acteurs traditionnels, les grands groupes de l'industrie de la défense. Elle met aussi au jour les ambivalences de politiques certes régaliennes, mais pourtant souvent gérées par des acteurs privés, qui ont parfois pu défrayer la chronique par des scandales mafieux comme celui de Mafia capitale en Italie, autour des marchés publics concernant les centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

Quelle voix/voie pour rester visible? Quelles résistances? Quelles indignations?

Lieu de contrainte, lieu d'invisibilisation et d'exclusion, la ville indigne est aussi l'objet de résistances, et un foyer à la fois de tensions possibles, mais également de solidarités ou d'alternatives urbaines.

Des lieux de résistance, de solidarités et des foyers d'alternatives urbaines

Face à des dispositifs qui tendent à effacer certains habitants, des collectifs se sont parfois créés, où se mêlent exclus, militants ou simples habitants. Les dynamiques à l'œuvre ont souvent pour premier ressort une logique humanitaire, qui parfois se transforme en logique politique et peut devenir un objet de revendication, pour accéder à une forme de dignité urbaine.

Les récits des situations d'indignité urbaine ont souvent pour corollaire ceux d'une mobilisation. Dans le cadre de son analyse des biffins de l'Est parisien, Virginie Milliot revient ainsi sur le collectif Sauve-qui-peut, et sur son travail politique pour obtenir des lieux plus formalisés de vente et pour faire en sorte que les biffins ne soient plus être ramenés à la simple vente à la sauvette.

Face aux dispositifs existants, notamment dans le traitement des migrants, des initiatives vont même jusqu'à proposer des formes alternatives, dont le principe est de lutter contre une forme d'indignité des conditions de vie dans les lieux de rétention classiques. Louise Tassin revient par exemple sur l'expérience du *Village of all together* à Lesbos, dans un parc d'attractions abandonné, où l'idée est d'offrir la possibilité d'avoir un lieu ouvert et une alternative à l'enfermement. La lutte contre une forme d'indignité urbaine emprunte ainsi des chemins à la recherche d'une urbanité et d'une dignité perdues pour des urbains jusqu'ici déçus.



2. Village of all together (<https://maverickmacey.wordpress.com/2016/01/06/lesvos-lessons/>)

Des lieux de conflits et d'ambivalence

Pour autant, ces formes de solidarités, ces alternatives urbaines ne doivent pas faire oublier que, comme toute marge, la ville indigne est un foyer de tensions et un lieu de conflits rempli d'ambivalences.

Ces collectifs solidaires ne disent qu'une partie des rapports avec les habitants de la ville « classique ». La production de lieux spécifiques où se concentrent les exclus, les oubliés et les invisibles, qu'il s'agisse d'un camp de réfugiés, d'un marché de biffins, d'un centre de rétention ou d'un centre d'hébergement d'urgence, s'accompagne d'une production d'une hostilité à l'égard de ces lieux et de ceux qui les occupent. Celle-ci n'est cependant pas sans ambiguïtés : sur l'île de Lampedusa, le centre qui est l'un des emblèmes de la politique de « hotspots » de l'Union Européenne pour gérer les questions migratoires est à la fois un lieu honni par une partie de la population et en même temps un lieu qui génère une certaine activité économique pour les locaux, notamment hors des saisons touristiques traditionnelles. La coexistence avec la ville indigne est ainsi souvent marquée du sceau de l'ambivalence, entre répulsion et opportunité, qui cadrent fortement les politiques urbaines et les perceptions sociales dont elle fait l'objet.

La ville indigne existe ainsi sous des formes diverses, où l'inconfort le dispute souvent à la contrainte. Elle fait l'objet de transformations récentes dans la plupart des villes européennes, qui contribuent à un réagencement de nos espaces urbains et de nos perceptions de l'urbain. Nous espérons que ces douze

articles, venus d'univers disciplinaires variés (ethnologie, sociologie, géographie, aménagement du territoire, sciences politiques, photo-journalisme ou architecture) vous permettront de mieux vous repérer dans ce labyrinthe des situations d'indignité urbaine et remercions chaleureusement l'ensemble des auteurs qui ont participé à ce numéro.

DANIEL FLORENTIN et LÉO KLOECKNER

Bibliographie

Agier M., 2015, *Anthropologie de la ville*, Paris, PUF, 248p.

Baligand P., 2015, « Parcours de demandeurs d'asile : diffraction spatiale et traumatisme », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°110, 56-63.

Bernardot M., 2007, « Les mutations de la figure du camp », in Le Cour Grandmaison O., Lhuilier G. et Valluy J. (dir.), *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Paris, Autrement, 42-55.

Sommaire du numéro

La ville des invisibles

M. Agier (entretien), Ville, bidonville, campement : de la relativité urbaine.

C. Del Biaggio et R. Rey, Contraints de vivre sous terre. Les exilés et la société civile face à l'accueil indigne.

Alberto Campi (portfolio), reportage-photo sur les abris de la protection civile en Suisse (complément de l'article de C. Del Biaggio et R. Rey).

J.-L. Tizot, Aux abris les pauvres ! « Beds in sheds », le nouveau visage du mal-logement britannique.

La ville des enfermés

L. Tassin (entretien), Les centres de rétention, angles morts du spectacle de la frontière

R. Baudouï et M. Kabouche, Les centres de rétention administrative : la programmation ordinaire de l'indignité

C. Keiser et L. Lainé, Habiter le temporaire et la contrainte : le Centre d'Accueil Provisoire de la Jungle de Calais

La ville des relégués

A. Campi (portfolio), L'IX L'échec d'un programme d'intégration forcée

C. Cuenot et A. Brun, Le mal-logement dans les centres anciens des petites villes : « l'exemple » languedocien

Y. Henrio, Habiter Paris à tout prix ?

V. Milliot, Les épreuves morales de l'urbanité. Les riverains face aux naufragés de la mondialisation

C. Piolatto, Quand la marge devient le cœur : l'Unité d'Hébergement d'Urgence de la Madrague dans les opérations de renouvellement urbain de Marseille